

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 10 février 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 3 février 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 10 février 2026, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Eric DUCRETTET; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNON, Hakim BOURAHLA; **Commune de MIEUSSY :** Régis FORESTIER; **Commune de SCIONZIER :** Quentin MONNET, Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Marianne PERY; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Jeanne VAUTHAY, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Roger ROCH, Marc GUFFOND, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; **Commune de MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Jean-Charles MOGENET; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	25 puis 24 à partir de la délibération n°2026-03
Pouvoirs :	:	1: Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON

A quitté en cours de séance : M. Fabrice GYSELINCK au cours de la délibération n°2026-03.

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe PERY, Vice-Président.

Délibération n° 2026-01 (Question n°1)

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Assurance des risques statutaires du personnel (2027-2030) et conventions de participation Prévoyance (2027-2032) – Lancement d'une procédure de mise en concurrence engagée par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE.

Le CDG 74 lance deux mises en concurrence concernant des contrats d'assurances.

La première mise en concurrence concerne l'assurance des risques statutaires du personnel. Actuellement, notre syndicat adhère, depuis 2022, à ce contrat groupe du CDG74 souscrit auprès de la société d'assurance GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE accompagné du courtier DIOT SIACI. Il arrive à échéance au 31 décembre 2026.

La seconde mise en concurrence concerne les conventions de participation pour le risque « Prévoyance ». A ce jour, les agents du SYDEVAL adhèrent individuellement à la MUTAME.

➤ **Pour le contrat groupe risques statutaires :**

L'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux Centres de Gestion de souscrire, pour le compte des collectivités et établissements publics territoriaux qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers, liés à l'application des textes régissant le statut des fonctionnaires et agents de la Fonction Publique Territoriale, en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 fixe les conditions d'application de cet article.

Le CDG74 lance une étude de mise en concurrence concernant les contrats d'assurance statutaire pour la période 2027-2030. La mise en concurrence du CDG 74 est une l'opportunité pour le SYDEVAL de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Seront concernés :

- **Les Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.**

Les garanties souscrites couvriront les risques :

- Décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service,

- Maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable,
- Longue maladie, maladie de longue durée,
- Maternité, paternité et accueil de l'enfant,
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt,
- Mise en disponibilité d'office,
- Infirmité de guerre,
- Allocation d'invalidité temporaire ;

- **Les Agents affiliés IRCANTEC :**

- Congé pour invalidité imputable au service,
- Maladie ordinaire,
- Grave maladie,
- Maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

➤ **Pour les conventions de participation prévoyance :**

Vu les articles L827-1 et suivant du code général de la fonction publique et le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant, à compter du 1^{er} janvier 2025, en matière de prévoyance, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

Pour rappel, le SYDEVAL a délibéré favorablement le 30 décembre 2024 (Délibération n°2024-44) à la mise en place d'une participation financière à hauteur de 10 euros brut par agent concernant le risque prévoyance. Cette mise en concurrence n'entraînera pas de nouvelle délibération sur la participation financière de l'employeur.

Cette mise en concurrence proposée par le CDG 74 permettrait aux agents du SYDEVAL de bénéficier des avantages d'un contrat groupe dans le cadre d'une convention pour le risque « Prévoyance ».

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Incapacité,
- Invalidité,
- Décès,
- Minoration de retraite,
- Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

Le Comité social territorial du CDG 74 a rendu un avis favorable le 29 septembre 2025 (pour les collectivités de moins de 50 agents).

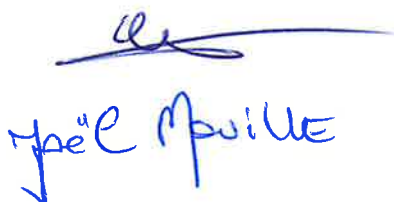
La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Acte que le SYDEVAL charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,



Le Président



Frédéric CAUL-FUTY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 10 février 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 3 février 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 10 février 2026, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Eric DUCRETTET; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNON, Hakim BOURAHLA; **Commune de MIEUSSY :** Régis FORESTIER; **Commune de SCIONZIER :** Quentin MONNET, Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Marianne PERY; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Jeanne VAUTHAY, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Roger ROCH, Marc GUFFOND, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; **Commune de MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Jean-Charles MOGENET; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	25 puis 24 à partir de la délibération n°2026-03
Pouvoirs :	:	1: Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON

A quitté en cours de séance : M. Fabrice GYSELINCK au cours de la délibération n°2026-03.

RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric CAUL-FUTY, Président.

Délibération n° 2026-02 (Question n°2)

OBJET : **« ADMINISTRATION GENERALE »** - Budget principal – Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 et débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, toute collectivité ayant adopté l'instruction budgétaire et comptable M57 doit organiser un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif (BP), en s'appuyant sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Le ROB constitue ainsi un document clé qui précise le contexte dans lequel évoluent les finances publiques et met en lumière les enjeux liés à la préparation du budget. Il détaille également les contraintes pesant sur les finances, explicite les choix stratégiques retenus pour l'élaboration du budget primitif en dépenses et en recettes, et présente un état des lieux de la dette du syndicat.

Pour rappel, outre l'administration générale, le budget principal retrace les dépenses et recettes liées à la compétence « Voirie-Ouvrages d'Art », que notre syndicat exerce pour le compte des communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ, ainsi que pour le compte de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, qui intervient par représentation-substitution de la commune de MARIGNIER, compétence qui concerne le pont de la Sardagne.

S'agissant des charges résiduelles d'administration générale, toutes les collectivités qui adhèrent à notre syndicat, y contribuent, directement ou indirectement.

Le budget principal, qui est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57, n'est pas assujéti à la T.V.A., contrairement aux budgets annexes de l'assainissement collectif et traitement des déchets. Ainsi, toutes les dépenses et recettes sont comptabilisées pour leur montant toutes taxes comprises ou net. Notre syndicat récupère la T.V.A. uniquement sur les dépenses directes d'investissement, par le biais du Fonds de Compensation de la T.V.A.

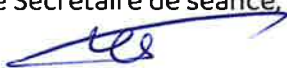
Les orientations budgétaires relatives au Budget principal pour l'exercice 2026 sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 Février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Prend acte de la communication par Monsieur le Président du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, portant sur le budget principal.
- Donne son accord à l'intégration, dans ce projet de Budget Primitif, des propositions qui ont été formulées, notamment en matière d'inscription de dépenses nouvelles et/ou complémentaires.
- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif au budget principal pour l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


Joël Mpuille

Le Président



Frédéric CAUL-FUTY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 10 février 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 3 février 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 10 février 2026, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Eric DUCRETTET; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNSON, Hakim BOURAHLA; **Commune de MIEUSSY :** Régis FORESTIER; **Commune de SCIONZIER :** Quentin MONNET, Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Marianne PERY; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Jeanne VAUTHAY, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Roger ROCH, Marc GUFFOND, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; **Commune de MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Jean-Charles MOGENET; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	25 puis 24 à partir de la délibération n°2026-03
Pouvoirs :	:	1 : Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON

A quitté en cours de séance : M. Fabrice GYSELINCK au cours de la délibération n°2026-03.

RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER, Vice-Président.

Délibération n° 2026-03 (Question n°3)

OBJET : **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »** - Budget annexe de l'assainissement collectif – Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 et débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit organiser un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP), en s'appuyant sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Le ROB constitue ainsi un document clé qui précise le contexte dans lequel évoluent les finances publiques et met en lumière les enjeux liés à la préparation du budget. Il détaille également les contraintes pesant sur les finances, explicite les choix stratégiques retenus pour l'élaboration du budget primitif en dépenses et en recettes, et présente un état des lieux de la dette du syndicat.

Pour rappel, ce budget annexe retrace l'ensemble des dépenses et recettes, d'investissement et d'exploitation, liées à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER, au poste de relèvement de MARNAZ, au collecteur intercommunal ARVE et au collecteur intercommunal GIFFRE.

Notre syndicat exerce la compétence « Assainissement collectif », qui inclut le transport et le traitement des eaux usées :

- Directement, pour le compte de la commune de MIEUSSY,
- Pour le Syndicat des Eaux de Rocailles et de Bellecombe (SRB) qui intervient par représentation-substitution de la commune de SAINT-JEOIRE et d'une partie de la commune de LA TOUR depuis le 1^{er} janvier 2020,
- Pour la Communauté de Communes Faucigny-Glières qui intervient par représentation-substitution de la commune de MARIGNIER,
- Pour la Communauté de Communes Cluses ARVE et Montagnes, qui intervient par représentation-substitution des communes de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER et THYEZ depuis le 1^{er} janvier 2013 et de la commune de SAINT-SIGISMOND, depuis le 7 octobre 2013.

Ce budget annexe, qui est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49, est assujetti, en totalité, à la T.V.A. Ainsi, toutes les dépenses et recettes sont comptabilisées pour leur montant hors taxes ou net, la T.V.A. étant gérée sur des comptes spécifiques par Madame la Trésorière, comptable public de notre syndicat.

Les orientations budgétaires relatives au Budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2026 sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Prend acte de la communication par Monsieur le Président du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, portant sur le budget annexe « Assainissement Collectif ».
- Donne son accord à l'intégration, dans ce projet de Budget Primitif, des propositions qui ont été formulées, notamment en matière d'inscription de dépenses nouvelles et/ou complémentaires.
- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif au budget annexe « Assainissement Collectif » pour l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


 Joël Mouille

 Le Président

 Frédéric CAUL-FUTY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 10 février 2026

Le Comité syndical, régulièrement convoqué le mardi 3 février 2026, s'est réuni dans la salle annexe de la commune de VOUGY, le mardi 10 février 2026, à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Frédéric CAUL-FUTY.

▪ A l'ouverture de la séance :

Etaient présents : **Commune de CLUSES :** Eric DUCRETTET; **Commune de MARNAZ :** Chantal VANNON, Hakim BOURAHLA; **Commune de MIEUSSY :** Régis FORESTIER; **Commune de SCIONZIER :** Quentin MONNET, Julien GAL, **Commune de THYEZ :** Marianne PERY; **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Marie-Pierre PERNAT, Stéphanie FERRAND, Christian BOUVARD, Jeanne VAUTHAY, Antoinette MATANO, Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Roger ROCH, Marc GUFFOND, Fabrice GYSELINCK, Joël MOUILLE, Quentin MONNET, **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Christophe PERY, Yves MASSAROTTI; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Stéphane BOUVET, **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Pascal POCHAT-BARON, Paul CHENEVAL, Christian RAIMBAULT; **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Daniel REVUZ.

Etaient absents ou excusés (titulaires) : **Commune de CLUSES :** Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER; **Commune de MIEUSSY :** Didier JANCART, **Commune de SCIONZIER :** Caroline NIGEN, **Commune de THYEZ :** Sylvia CAIZERGUES, Sylvain VEILLON, **Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) :** Alexandra FOURGEAUD, Jérôme PRALONG, Jean-Philippe MAS, Jean-Pierre STEYER, Christophe PAULIN, Pierre PERY, Christian HENON, Alain ROUX, Eric MISSILLIER, Céline DEGENEVE, Sandro PEPIN, Julien DUSSAIX; **Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) :** Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN; **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre :** Jean-Charles MOGENET; **Communauté de Communes des Quatre Rivières (CC4R) :** Antoine VALENTIN, **Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB) :** Lucas PUGIN.

Nombre de membres en exercice	:	42
Quorum	:	22
Nombre de membres présents	:	25 puis 24 à partir de la délibération n°2026-03
Pouvoirs :	:	1: Monsieur Antoine VALENTIN a donné pouvoir à Monsieur Pascal POCHAT-BARON

A quitté en cours de séance : M. Fabrice GYSELINCK au cours de la délibération n°2026-03.

RAPPORTEUR : Monsieur Pascal POCHAT-BARON et M. Christian HENON, Vice-Présidents

Délibération n° 2026-04 (Question n°4)

OBJET : **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »** - Budget annexe Traitement des déchets – Présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 et débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit organiser un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif (BP), en s'appuyant sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Ce rapport donne lieu à un débat au Comité syndical, dans les conditions fixées par le règlement intérieur, sur les orientations générales du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Le ROB constitue ainsi un document clé qui précise le contexte dans lequel évoluent les finances publiques et met en lumière les enjeux liés à la préparation du budget. Il détaille également les contraintes pesant sur les finances, explicite les choix stratégiques retenus pour l'élaboration du budget primitif en dépenses et en recettes, et présente un état des lieux de la dette du syndicat.

Pour rappel, le budget annexe traitement des déchets retrace l'ensemble des dépenses et recettes, d'investissement et d'exploitation, liées à :

- La compétence « Incinération », pour le compte de la Communauté de Communes Faucigny-Glières, de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, de la Communauté de Communes des Quatre Rivières ainsi que pour le compte de la Communauté de Communes CLUSES ARVE et MONTAGNES,
- La compétence « Tri sélectif », directement pour le compte de Communauté de Communes des Quatre Rivières, de la Communauté de Communes Faucigny-Glières et de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.

Ce budget annexe, qui est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4, est assujetti, en totalité, à la T.V.A. Ainsi, toutes les dépenses et recettes sont comptabilisées pour leur montant hors taxes ou net, la T.V.A. étant gérée sur des comptes spécifiques par Madame la Trésorière, comptable public de notre syndicat.

Les orientations budgétaires relatives au Budget annexe « Traitement des déchets » pour l'exercice 2026 sont présentées dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable émis par l'Exécutif, lors de sa réunion du 26 janvier 2026 et par le Bureau syndical le 2 février 2026, le Comité syndical, après délibération, à l'unanimité des délégués des collectivités adhérentes :

- Prend acte de la communication par Monsieur le Président du rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026, portant sur le budget annexe « Traitement des déchets »
- Donne son accord à l'intégration, dans ce projet de Budget Primitif, des propositions qui ont été formulées, notamment en matière d'inscription de dépenses nouvelles et/ou complémentaires.
- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires relatif au budget annexe « Traitement des déchets » pour l'exercice 2026, sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté en séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance,


Jérôme Merville


Le Président

Frédéric CAUL-FUTY